

ETAT CIVIL
PARRAINAGE CIVIL



Pièces à Fournir

Pour les parents :

- Acte de naissance de moins de 3 mois de l'enfant
- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile récent
- Copie des pièces d'identité des parents

Pour les parrains – marraines :

- Copie des pièces d'identité
- Justificatif de domicile

Parrainage Civil

Définition :

Le parrainage civil ou baptême civil est une déclaration de parrainage faite devant l'Officier de l'Etat Civil. Cette cérémonie laïque se veut un accueil dans les institutions républicaines et se rattache à une dimension de l'ordre de la citoyenneté.

Le parrainage civil s'adresse à des enfants mais peut concerner également un majeur. Le parrainage civil n'a pas de valeur légale. Il ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé.

<u>PERE</u>	<u>MERE</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Domicile :	Domicile :
.....
Tél :	Tél :

<u>ENFANTS</u>
Nom :
Prénom :

<u>PARRAIN OU MARRAINE</u>	<u>PARRAIN OU MARRAINE</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Domicile :	Domicile :
.....

AUTORISATION

Je soussigné(e)

domicile à

Agissant en qualité de :

Autorise le parrainage civil de mon enfant

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

A la Mairie d'Ernée le

e / / Signatures

Tél : 02 43 08 71 10

etat-civil@ville-ernee.fr

Place de l'Hôtel de Ville

53500 Ernée

ernee.fr

AUTORISATION

Je soussigné(e)

domicile à

Agissant en qualité de :

Autorise le parrainage civil de mon enfant

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

A la Mairie d'Ernée le

e / / Signatures

Tél : 02 43 08 71 10

etat-civil@ville-ernee.fr

Place de l'Hôtel de Ville

53500 Ernée

ernee.fr